



Conditions de prêt :

Le prêt des liseuses électroniques est réservé aux adhérents adultes.

Il est soumis à la signature de cette charte de prêt plaçant la liseuse sous la responsabilité de l'adhérent jusqu'à son retour dans l'établissement.

Le retour ne sera considéré comme effectif que si l'ensemble du matériel fourni est restitué.

Modalités de prêt :

Le prêt est gratuit et consenti aux adhérents individuels d'au moins 18 ans.

Un seul prêt de liseuse par carte est possible.

La durée du prêt est de 4 semaines.

Les liseuses sont réservables. La réservation s'effectue par téléphone ou sur place auprès des bibliothécaires.

La prolongation du prêt est possible une fois si la liseuse n'est pas réservée par un autre adhérent.

Le prêt, le retour et la réservation des liseuses s'effectuent auprès d'un bibliothécaire.

Non restitution :

En cas de non restitution de la liseuse, et quelle qu'en soit la cause, perte ou vol, ou de dégradation, l'emprunteur doit assurer son remplacement à l'identique ou par un modèle équivalent sur proposition des bibliothécaires.

Si aucune solution n'aboutit, la collectivité mettra en place une procédure de mise en recouvrement auprès du trésor public, pour le montant de la valeur de remplacement de la liseuse.

Recommandations :

Manipuler l'appareil avec précaution.

Ne pas modifier les contenus.

Signaler tout problème technique aux bibliothécaires.

Recharger la batterie des liseuses avant restitution.

Matériel prêté :

Une liseuse électronique.

Une housse de protection.

Un câble USB.

Un manuel d'utilisation.

Un chargeur.

Je m'engage à respecter la durée de prêt fixée à 4 semaines et à restituer la liseuse en l'état ou assurer son remplacement (Prix indicatif au 1^{er} janvier 2014 : liseuse : 130 €, housse de protection : 14€90, chargeur : 14€99).

Je m'engage à restituer le matériel avec les paramètres initialement fournis.

Nom / Prénom :

Adresse :

Téléphone :

N° de carte de lecteur :

Date :

Signature :

